



LA QUINZAINÉ UNIVERSITAIRE

LE MAGAZINE MENSUEL DU **snalc**



L'INSÉCURITÉ DE L'EMPLOI

Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.



LA QUINZAINE UNIVERSITAIRE

#1420 - SEPTEMBRE 2018

04 PÉDAGOGIE

- 04 > LES PROGRAMMES DE L'ÉCOLE ET DU COLLÈGE REVUS ET CORRIGÉS
- > QUELS AMÉNAGEMENTS ?
- 05 > RÉFORME DU LYCÉE : LE SNALC CLAIREMENT CONTRE
- 06 > BAC GA : RÉDUCTION DES EFFECTIFS ET RÉNOVATION DU RÉFÉRENTIEL
- 07 > LA FUNESTE RÉFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE CONFIRMÉE
- > APPEL INTERSYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

- 08 > LES PLP EMPLOYÉS DU CFA ?
- 09 > DES EXAMENS NATIONAUX OU LE BON SENS DES PROFESSEURS MIS À L'ÉPREUVE

- 10 > SOUFFRANCE PHYSIQUE ET AMÉNAGEMENT DE CARRIÈRE EN EPS
- 12 > FORMATION INITIALE PREMIER DEGRÉ : RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS

- 13 > TOUT CE QUE VOUS N'APPRENDREZ (PEUT-ÊTRE) PAS À L'ESPE

14 VIE SCOLAIRE

- 14 > POUR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE L'ÉLOIGNEMENT EST UN GAGE DE PROXIMITÉ

15 VIE DES S3

16 VIE SYNDICALE

- 16 > ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

18 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

19 BULLETIN D'ADHÉSION

NE L'OUBLIEZ PAS !



Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants - année 2019-2020 : consulter le BOEN n° 27 du 5 juillet 2018.



Recrutements et détachements dans un établissement du réseau de l'enseignement français à l'étranger (AEFE, Mif, Aflec) - rentrée scolaire 2019-2020 : Consulter le BOEN n° 33 du 13 septembre 2018.



Mouvement 2019 des personnels de direction : consulter le BOEN n° 33 du 13 septembre 2018.



Tenue au ministère des commissions d'affectation à Wallis-et-Futuna pour la rentrée de février 2019 :

- 26 septembre : FPMN des agrégés et des certifiés.
- 27 septembre : CAPN des P. EPS et CAPN des PLP.

Composition du Bureau national élu le 30 juin 2018 :

Président : Jean Rémi GIRARD.
Vice-présidents : Philippe FREY,
 Toufic KAYAL, Marie Hélène PIQUEMAL.
Trésorier national : Laurent MARCONCINI.
Administrateur général : Pierre FLEURY.

Membres du Bureau national :
 Hervé GARLET, Olivier JAULHAC,
 Frantz JOHANN VOR DER BRUGGE,
 Anne MUGNIER, Xavier PERRINET-MARQUET,
 Frédéric SEITZ, Philippe TREPAGNE, Loïc VATIN.

Secrétaires nationaux : Sébastien VIEILLE (pédagogie); Frédéric BAJOR (gestion des personnels); Sylvie PREVOT (implantation et communication); Laurent BONNIN (EPS); Guillaume LEFEVRE (professionnel et technologique); Maxime REPERT (vie scolaire); Frédéric ELEUCHE (administratifs, santé et sociaux).



NOUVEAUTÉ DANS LE DISPOSITIF MOBI-SNALC !

Plusieurs académies expérimentent « **SNALC Écoute** », une ligne d'écoute anonyme et gratuite pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale destinée à vous soutenir. L'isolement est un facteur aggravant dans les maux que connaît la profession comme en témoigne le Mémoire sur la souffrance au travail (en ligne sur www.Snalc.fr > publications).

Pour plus d'informations, contactez votre section académique.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

TOUCHE PAS À NOS POSTES !

Le SNALC a bien noté que Jean-Michel BLANQUER affirmait encore ce matin être le ministre des professeurs. Il lui propose donc de commencer par arrêter de prendre ces derniers pour des buses en :

- essayant de faire passer une mesure de restriction budgétaire et de suppression de postes en chance pour le pouvoir d'achat grâce aux heures supplémentaires imposées ;

- faisant croire au grand public qu'avec la réforme du lycée, on va avoir des classes à 25 élèves ;

- annonçant la création d'un observa-

toire du pouvoir d'achat (le ministère fournit déjà toutes les statistiques utiles grâce à la DEPP¹, merci à elle pour son travail).

Afin d'être le ministre des professeurs (et des administratifs, eux aussi concernés par les suppressions), merci donc d'arrêter les plans com' insultants. ■

(1) Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC, Paris, le 17 septembre 2018



www.snalc.fr

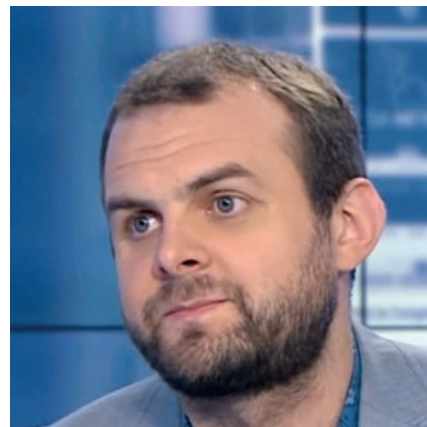
SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS
 Tél. : 01.47.70.00.55

Directeur de la publication et Responsable publicité : Jean-Rémi GIRARD
 Rédacteur en chef : Marie-Hélène PIQUEMAL
 Tél : 06.16.33.48.82 - mh.piquemal@snalc.fr
 Mise en page : ORA

Imprimé en France par l'imprimerie Compédit Beauregard s.a.(61), labellisée Imprim'Vert, certifiée PEFC - Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2018
 CP 1020 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €
 Un supplément agenda est joint à ce numéro.

L'INSÉCURITÉ DE L'EMPLOI



On a beau dire (beaucoup), on a beau faire (peu), on a beau communiquer (énormément) : la plupart de nos métiers ne sont pas attractifs.

Nul déclinisme ici, mais une analyse professionnelle appuyée sur des éléments objectifs. Si un bon nombre de personnels apprécient leur métier et en reconnaissent les avantages réels, on est aujourd'hui bien loin des clichés sur les profs fainéants ou les administratifs planqués dans leur bureau. La réalité de nos métiers est assez peu conforme à ces images d'Épinal.

Alors certes, on nous dira que nous avons la sécurité de l'emploi — du moins certains d'entre nous, car les contractuels, les AED, les AVS-AESH la cherchent. Que nous pouvons organiser notre temps comme nous l'entendons — les professeurs des écoles aimeraient bien, les victimes de la réunionite aussi. Que quand même, c'est pas si mal payé que ça — surtout quand on sort des chiffres fantaisistes, ou quand on laisse à penser que tout le monde touche le traitement réservé à quelqu'un au dernier échelon du dernier grade. Au passage, n'hésitez pas à demander à ceux qui tiennent de tels discours pourquoi ils ont été bêtes au point de ne pas choisir de faire carrière chez nous !

La réalité, c'est que nos métiers sont de plus en plus difficiles à exercer. Pour des causes extérieures, bien sûr : la société a évolué, la vision du professeur ou du CPE aussi, l'importance de l'École ne va pas toujours de soi... Mais probablement davantage pour des causes internes. Globalement, nous sommes mal rémunérés pour nos niveaux d'études. Nous constatons la dégradation de nos conditions de travail : davantage de classes à prendre en charge, avec davantage d'élèves dans chacune d'entre elles ; du matériel professionnel que nous payons sur nos deniers propres. De plus en plus de contraintes administratives et de paperasserie pour les directeurs d'école, les

chefs d'établissement ou les inspecteurs. Une formation initiale souvent problématique — pour rester poli. Des métiers aux salaires parfois tellement bas qu'on pense que les chiffres sont faux (savez-vous combien gagne un AESH à temps plein ?). Des réformes passées, présentes et à venir qui ne sont presque plus jamais accueillies avec enthousiasme, mais bien avec méfiance, résignation ou même désespoir au vu de la façon dont les personnels y sont traités.

Les conséquences sont connues : crise des recrutements du fait d'une crise des vocations (chez les professeurs, mais aussi chez les chefs d'établissement, les médecins...), démissions (en hausse chez les stagiaires), épuisement professionnel.

Le SNALC n'a jamais accepté et n'acceptera jamais cet état de fait. Notre syndicat est là (et restera là si vous lui apportez votre soutien aux élections professionnelles de décembre prochain) pour défendre tous nos métiers. Car l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur ne peuvent fonctionner correctement sans que l'on reconnaisse à leurs agents le statut de vrais professionnels. Sans le dévouement quotidien des personnels — bien au-delà de ce qui est demandé par les textes réglementaires — le système s'effondrerait instantanément.

C'est pourquoi le SNALC défend chacune et chacun d'entre vous, de façon individuelle, car il sait que votre quotidien n'est pas toujours facile, que vous faites votre travail au mieux, avec sérieux, et qu'on ne peut vous reprocher de ne pas être parfait au vu de ce que vous recevez parfois dans la figure. Refuser de vous le reconnaître, c'est créer une terrifiante insécurité de l'emploi. ■

Le président national,
Jean-Rémi GIRARD
le 17 septembre 2018



LES PROGRAMMES DE L'ÉCOLE ET DU COLLÈGE REVUS ET CORRIGÉS

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC, et **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national à la pédagogie

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 12 juillet 2018, le SNALC a été le seul syndicat représentatif à défendre l'intérêt des professeurs sur la question des programmes de l'école et du collège... et sur toutes les autres questions à l'ordre du jour !

A MÉNAGEMENTS OU RÉÉCRITURE ?

Le 26 novembre 2015 paraissaient les nouveaux programmes de toutes les disciplines du CP à la 3^{ème}. Ils constituaient, de l'avis du SNALC, une aberration, et ce pour trois raisons :

- ▶ Réformer, avec une concertation réduite au minimum, les programmes de toutes les disciplines de toutes ces classes avec mise en œuvre la même année plutôt que de lisser progressivement était d'une rare violence et mettait les collègues (et les rédacteurs de manuels) dans une situation très difficilement gérable.
- ▶ Ces nouveaux programmes s'asseyaient allègrement sur les connaissances dans certaines disciplines afin de faire la part belle à de pompeuses compétences et à une interdisciplinarité non choisie. Lorsque connaissances il y avait, elles étaient souvent des

calques d'enseignements universitaires dont l'intérêt était proprement illisible (le fameux « prédicat » en français, par exemple).

- ▶ Nous faisons face à des programmes par cycle, ce que le SNALC a toujours combattu, pour le bien des collègues et des élèves. Nous avons mis en garde contre les interminables réunions que cela engendrerait, notamment afin que les collègues du premier degré puissent communiquer avec leurs homologues

de collègue. Et elles sont bien venues phagocytter le temps des enseignants. Sans parler de la situation des remplaçants et des contractuels. C'est d'ailleurs pour faciliter la vie de tous les collègues que le SNALC a publié des programmes annualisés dont nous savons qu'ils ont été utiles.

Or cette fois-ci, nous avons eu la possibilité d'échanger davantage sur les contenus, même s'il a fallu batailler pour nous faire entendre. Au vu des retours de l'ensemble des autres syndicats en commission spécialisée (instance qui prépare le CSE), nous avons été les seuls à nous battre. Nous avons salué les avancées en grammaire, évité la catastrophe dans la dernière ligne droite (beaucoup de professeurs ne sauront hélas jamais ce qu'ils doivent au SNALC), obtenus des arbitrages conformes aux demandes des collègues que nous représentons. Nous attendions des débats forts avec les autres organisations syndicales, comme nous en avons eu avec le Conseil Supérieur des Programmes et la DGESCO.

Le SNALC s'est quant à lui prononcé en faveur des aménagements proposés, mais s'est abstenu sur leur mise en œuvre, car les repères annuels promis ne figurent en effet pas dans les programmes eux-mêmes, mais dans une note de service non encore parue à l'heure où nous écrivons ces lignes. Une fois encore, il est dommage de gâcher de bonnes intentions par une mise en œuvre bancal et ne tenant pas compte du travail concret de préparation des cours. Cela étant, nous avons transmis toutes nos remarques sur cette note au milieu de l'été. Qui a dit que les profs étaient toujours en vacances ? Certainement pas le SNALC ! ■

QUELS AMÉNAGEMENTS ?

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC, et **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national à la pédagogie

En mathématiques, les modifications sont cosmétiques. La principale évolution étant dans la garantie de l'enseignement du principe des 4 opérations dès le CP. La note de service devrait apporter des explications très précises et très utiles sur la mise en œuvre de ce principe.

En EMC, le programme est réécrit de façon à améliorer son organisation. Les objets d'enseignement changent en réalité peu, mais l'accent est moins mis sur tout ce qui constituait la « culture de la sensibilité ».

En français, les modifications concernent quasi exclusivement l'étude de la langue (la grammaire). La terminologie a été revue en profondeur, certaines aberrations ont disparu (le prédicat, l'enseignement du passé simple à certaines personnes seulement). Les compléments d'objet sont mentionnés de façon explicite. Tout cela va clairement dans le sens de l'enseignement de la grammaire que le SNALC avait défendu en 2015, et sur lequel il n'avait pas eu gain de cause. ■

RÉFORME DU LYCÉE : LE SNALC CLAIREMENT CONTRE

Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national à la pédagogie

La réforme du lycée général et technologique n'est pas sans rappeler (de loin) le modèle proposé par le SNALC, au départ. Au départ seulement... Disparition des filières au profit de parcours apparemment adaptés aux besoins des élèves, baccalauréat repositionné comme premier diplôme universitaire ; tout cela a amené beaucoup de collègues à penser que le SNALC soutiendrait cette réforme. Il semble même que certains pensent toujours que notre syndicat l'a votée. Or, ce ne fut pas le cas, bien au contraire. Et voici pourquoi...

A SECONDE RESTE UNE TROISIÈME "BIS"

Alors qu'avec le *Permettre à tous de réussir*, le SNALC proposait une classe de seconde permettant déjà une spécialisation – tout en conservant le caractère généraliste de la formation – afin que l'hétérogénéité des élèves soit mieux prise en compte, la réforme portée par le ministre n'améliore nullement cette classe. Elle demeure « une troisième-bis » éprouvante et conserve cette fonction de gare de triage sans réellement permettre un choix raisonné de la part de l'élève. En effet, dans le décret du 16 juillet 2018, l'orientation, qui devait être au cœur de la réforme, n'a aucun horaire.

Quant à la marge d'autonomie, elle sera davantage encore qu'aujourd'hui une pomme de discorde et une source de mise en concurrence des disciplines et des dispositifs. Entendre des chefs d'établissement expliquer qu'il faut rogner sur les horaires de langues anciennes si l'on veut pouvoir opérer des dédoublements en LVE ou en sciences – ou inversement – est actuellement inacceptable. Débattre établissement par établissement de la mise en place ou non d'heures d'accompagnement prises sur la marge (car non garanties dans les grilles) entraînera davantage encore de problèmes.

CYCLE TERMINAL : ATTENTION DANGER

Dans la voie technologique, bien que celle-ci soit censée (d'après la communication du ministère) n'être que peu impactée par la réforme du lycée, la recomposition des spécialités est illisible. Par ailleurs, à l'exception des STMG, toutes les séries subissent des baisses de leur volume horaire. Enfin, la série STI2D connaît une nouvelle réforme. Sur ce point, le ministère n'a clairement pas suivi les demandes du SNALC.

La voie générale connaît des changements majeurs. Les spécialités telles qu'elles sont envisagées – c'est-à-dire dans le cadre d'une suppression des filières et permettant des combinaisons variables – pourraient faire penser aux propositions du SNALC. Mais on est très loin du compte.

Alors que le SNALC voulait offrir la possibilité de choisir quatre disciplines en Terminale – avec un cadrage national sérieux, — les élèves n'auront que deux spécialités. Cela sera catastrophique, par exemple pour les parcours scientifiques au sein desquels les élèves devront faire des choix impossibles (et prendre des options de mathématiques mises en place sur une marge horaire au mieux inchangée). Là aussi, la mise en concurrence des disciplines est exacerbée, et il y aura des perdants.

Alors que le SNALC voulait renforcer les disciplines, les élèves auront des enseignements et spécialités pluridisciplinaires desquelles, pour l'heure, on ne connaît pas l'organisation. Qui enseignera *Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ? Numérique et sciences informatiques ?* Si plusieurs disciplines interviennent, comment seront réparties les heures ? Encore une fois, rien dans l'arrêt du 16 juillet 2018 ne répond à

ces questions pourtant cruciales. On craint donc que cela se règle au sein de l'établissement et mène à une plus grande mise en concurrence des disciplines, voire des collègues. Une « gestion des RH de proximité », comme ils disent.

Enfin, alors que le SNALC voulait une vraie offre pédagogique et a toujours plaidé pour des cadrages nationaux qui sont une garantie de l'égalité républicaine, les spécialités seront ouvertes selon une carte établie par les recteurs dans chaque académie, en totale autonomie.

UNE RÉFORME ECONOMIQUE ?

Le SNALC proposait un vrai changement qui aurait donné les moyens aux enseignants d'enseigner et aux élèves d'apprendre mieux. Nous faisons face à une réforme qui n'améliore pas la seconde, sera nuisible aux élèves dans l'organisation de son cycle terminal et permettra surtout de gagner des heures et donc des postes — par exemple dans les disciplines en crise.

Parce que cette réforme, qui aurait dû apporter aux élèves et améliorer les conditions de travail de nos collègues, aura exactement l'effet inverse, nous avons voté contre et nous la combattons. ■





BAC GA : RÉDUCTION DES EFFECTIFS ET RÉNOVATION DU RÉFÉRENTIEL

Par **Guillaume LEFEVRE**, secrétaire national du SNALC chargé de l'enseignement professionnel et **Valérie LEJEUNE-LAMBERT**, responsable PLP pour le SNALC de Versailles

Encore beaucoup trop d'incertitudes pour les enseignants dans cette filière

Le SNALC a participé au groupe de travail ministériel du mercredi 11 juillet sur la rénovation du Bac Pro GA. Le ministère a profité de l'occasion pour revenir sur le plan de reconversion des enseignants de la filière annoncé en mai 2018.

UN CONSTAT AFFLIGEANT

Cette première concertation pour la rénovation du Bac pro GA a débuté par la présentation par la DGESCO d'une étude universitaire prochainement publiée dont les constats ne surprendront pas les enseignants de terrain. Cette filière accueille un public majoritairement en grande difficulté sur les fondamentaux, peu motivé (au mieux seulement 30 % des élèves ont choisi ce bac en premier vœu), ce qui se traduit plus encore que dans les autres filières de la voie pro par un taux d'absentéisme important. Les enseignants consacrent une grande partie de l'année de seconde à mobiliser les élèves qui n'identifient pas clairement les métiers auxquels cette formation les destine ou qui sont déçus quand ils le comprennent. Il y a donc un décalage impor-

tant entre les exigences du référentiel et les aptitudes des élèves. Le référentiel de certification est lourd à mettre en œuvre avec 55 compétences à valider. L'outil Cerise Pro qui génère une fiche par compétence à évaluer est particulièrement chronophage et peu formateur pour des élèves dont les capacités auto réflexives, au vu de leur jeune âge, sont insuffisantes. Certains enseignants finissent par compléter eux-mêmes les fiches Cerise Pro. Rappelons que Cerise Pro s'inspire de la VAE dont les modalités sont remises en question tant il est démontré que l'on peut avoir des compétences sans pour autant être en mesure de les décrire. À quoi s'ajoutent des problèmes de connexion et de disponibilité de l'outil informatique dans les établissements. La faiblesse des élèves et le flou de cette formation pour les entreprises compliquent la recherche de lieux d'accueil pour les PFMP et l'insertion professionnelle.

LES PROPOSITIONS DU SNALC

Comme en témoignent les collègues, beaucoup de TPE et PME, cœur de cible pour l'accueil en PFMP et l'insertion pro-

fessionnelle, s'étonnent de la disparition de la comptabilité. Le SNALC à l'écoute du terrain a demandé que soit réintroduit l'enseignement de la comptabilité, une certification spécifique pour les compétences langagières, la fusion des pôles 3 et 4 dont beaucoup de compétences sont redondantes et l'allègement des modalités de certification.

Le bac pro GA rénové sera mis en œuvre à la rentrée 2020, en seconde, pour une première session d'examen en juin 2023. Le SNALC sera particulièrement présent pour que ce nouveau référentiel soit plus clair pour les enseignants et les familles et que cette formation permette une réelle insertion professionnelle et/ou une poursuite d'études réussie.

RÉDUCTION DES EFFECTIFS - ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ OU À LA RECONVERSION DES ENSEIGNANTS -

Le ministère souhaite réduire de moitié le nombre d'élèves en bac pro GA qui représentent actuellement 13 % des effectifs en Bac Pro soit environ 75 000 élèves pour les rediriger vers d'autres filières plus insérantes. Cette forte diminution **étalée jusqu'en 2022** entrainera la suppression de 1 500 ETP (Équivalents Temps Plein) sur les 4 250 postes de titulaires actuels (et non pas 2 500 postes annoncés précédemment). Il table sur 1 000 départs à la retraite. Il restera donc 500 collègues titulaires dont le poste fermerait. En parallèle se mettra en place la nouvelle carte des formations, en concertation avec tous les acteurs. Les enseignants concernés auront le choix entre une reconversion métier (reconversion disciplinaire - autres corps EN - fonctions administratives dans la fonction publique d'État ou collectivités territoriales) ou une mobilité géographique limitée à l'**intra académique** (avec en perspective l'alignement des académies sur les nouvelles régions). Ils seront accompagnés individuellement dans leur académie dans le cadre d'un plan d'accompagnement national qui se dit ambitieux. Les premiers entretiens individuels avec les enseignants impliqués seraient prévus en septembre/octobre 2018.

Le SNALC s'engage à suivre individuellement et à défendre chaque collègue concerné par une mobilité métier ou géographique. Il sera également présent pour les 450 collègues contractuels qui risquent fort d'être les premières victimes des fermetures de postes en GA. ■

LA FUNESTE RÉFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE CONFIRMÉE

Par **Guillaume LEFEVRE**, secrétaire national enseignement professionnel et technologique

Le SNALC avait demandé au ministre des précisions après lecture de son dossier de presse au sujet de la réforme de la voie professionnelle. Il nous a répondu par le biais d'une lettre début août en laissant encore beaucoup de zones d'ombre et des doutes sur la réelle motivation de ce projet révolutionnant l'enseignement professionnel.



Notre questionnement reposait notamment sur les moyens affectés pour permettre aux PLP de mener à bien leurs missions en répondant aux objectifs annoncés que sont l'insertion immédiate ou la poursuite d'études des bacheliers professionnels et la valorisation, en visant l'excellence de la voie pro.

Ces deux objectifs ont été réaffirmés et conditionnés à une transformation de la voie pro pour la réussite des élèves et leur insertion professionnelle.

Mais, nos interrogations perdurent car mis à part le renouvellement de sa confiance ainsi que le rappel de l'innovation pédagogique dont font preuve les PLP pour prendre en charge l'hétérogénéité des publics scolaires et apprentis, le ministre ne nous a pas éclairés davantage.

Ainsi, l'attractivité attendue des nouvelles formations sera le résultat d'une proposition conjointe des branches professionnelles et des Régions en mixant les métiers d'avenir et les métiers traditionnels. D'où la rapide et insistante création des familles de métiers dès la rentrée 2019, basées sur les compétences communes qui implique des suppressions évidentes de postes et d'heures d'enseignement. Les PLP seront destinataires dès cette année de documents ressources pour préparer ce changement structurel visant à préparer l'apprentissage.

Toujours dès la 2^{nde} pro, le renforcement de l'accompagnement des élèves se fera par de l'AP en français et maths avec les

tests de positionnement dès l'entrée en seconde de tronc commun. L'AP servira aussi pour préparer les élèves à l'orientation. Mais, les moyens en heures déclarés pour l'AP ne sont pas détaillés. Il n'est pas précisé non plus s'ils seront prélevés ou pas sur le volume horaire jusqu'à présent affecté aux français et maths. Là aussi, il faut s'attendre à une diminution du nombre d'heures de cours dans ces 2 matières. C'est l'amorce de la destruction de l'enseignement disciplinaire pour la co-intervention et la formation par compétences.

Pour la classe de Terminale bac pro, nous avons maintenant la certitude qu'elle sera un sas de sélection entre les élèves qui auront un certain niveau pour la poursuite d'études et ceux qui seront jugés uniquement aptes pour l'insertion professionnelle.

Ceux qui iront vers l'enseignement post bac dénommé « enseignement supérieur » suivront des modules spécifiques pour la poursuite d'études. Quant aux autres, ils seront déterminés on ne sait encore bien comment à la vie active, envoyés sur le marché du travail en fonction des besoins des entreprises qui auront au préalable défini les compétences de base requises. Donc, un bac pro à 2 vitesses avec un diplôme totalement dévalorisé qui ne sera qu'un passe-partout pour sortir de la scolarité obligatoire.

Au sujet du CAP, la flexibilité déclarée sur la formation possible en 1, 2 ou 3 ans n'est que le moyen de former en spécialisant selon les compétences et les besoins du marché du travail de la future main d'œuvre spécialisée. En aucun cas la qualité du CAP qui autrefois était reconnue n'est préservée. De même, cette souplesse de formation n'est pas synonyme de création de postes mais au contraire confirme bien la volonté de diminuer les heures disciplinaires avec le mixage des temps de formation.

Enfin, le ministre a clairement défini la place de l'Éducation nationale dans la voie professionnelle, celle de développer

l'apprentissage et de faire coexister une formation scolaire et une formation continue avec cette expérimentation officielle et réglementaire de l'intégration des apprentis dans les classes en LP. La mixité des publics et la formation par compétences au détriment de la qualité, de la connaissance et de la pédagogie efficace.

Le SNALC n'est pas dupe et restera vigilant pour défendre la formation professionnelle de qualité ainsi que les conditions d'enseignement des PLP.

Les élections professionnelles sont l'occasion de permettre au SNALC de faire cesser cette mise à mort de la voie professionnelle. ■

APPEL INTERSYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

L'intersyndicale CGT Éduc'action, SNUEP-FSU, SNEP FSU, Sud Éducation, SNALC, SNCL FAEN, SIES de la voie professionnelle s'est réunie mardi 11 septembre 2018.

Elle considère que le calendrier imposé par le ministre ne permet pas de discuter réellement de son projet de réforme de la voie professionnelle qui aura pourtant un impact majeur sur les personnels et les élèves.

Pour nos organisations syndicales la finalité de la voie professionnelle est de permettre, à la fois une insertion immédiate dans la vie active et des possibilités de poursuite d'études réussies. Les grilles horaires élèves proposées vont à l'encontre de ces objectifs, elles vont entraîner des suppressions de postes dans toutes les disciplines. Les « secondes par famille de métiers » censées retarder l'orientation seront également source de suppression de postes en permettant un remplissage optimum des classes. Nos syndicats considèrent aussi que les incertitudes qui subsistent sur les modalités de restructuration de la filière GA sont inacceptables.

La volonté d'implantation d'unité de formation en apprentissage dans tous les lycées professionnels, avec la mixité des parcours qui induira, de fait, la mixité des publics menace à terme les conditions de travail et le statut des professeurs de lycée professionnel.

Ces dispositions doivent être mises en œuvre dès la rentrée de septembre 2019 et le projet de grilles horaires, qui entérine les suppressions de postes et les baisses des horaires disciplinaires, sera soumis au vote du CSE le 10 octobre. Il y a donc urgence à s'opposer fermement pour obtenir une autre réforme qui vise réellement l'excellence.

L'intersyndicale exige que ces projets de textes soient retirés de l'ordre du jour du CSE et qu'une véritable concertation ait lieu avec la profession.

Il y a urgence à construire le rapport de forces pour obtenir une autre réforme.

L'intersyndicale appelle les personnels à se mobiliser en :

- **organisant des heures mensuelles d'information intersyndicale la semaine du 17 au 21 septembre 2018** dans tous les établissements pour informer la profession des conséquences de la réforme ;
- **construisant ensemble une journée de grève le jeudi 27 septembre 2018.** ■

LES PLP EMPLOYÉS DU CFA ?

Par **Guillaume LEFEVRE**, secrétaire national enseignement professionnel et technologique et **Élodie VIADERE**, PLP lettres-anglais au LP Patu de Rosemont (Réunion)

Lors de la présentation du dossier de presse en mai 2018 sur le projet de réforme de la voie professionnelle, le cœur du discours du ministre était la question de l'apprentissage et la création d'un UFA associé à un LP. Réduire le chômage des jeunes a été avancé comme prétexte. Ceci pour légitimer le recours au fonctionnement du CFA en lycée professionnel.

Lorsque l'on constate l'obstination du ministère et l'urgence de la DGESCO à vouloir appliquer cette réforme réunit après réunions à la fin de l'année scolaire 2017/2018, à transformer des disciplines en familles de métiers, à rénover des bacs pros pour une mise en place dès la rentrée 2019 et à faire des coupes franches de réductions d'heures et suppressions de postes, nous avons de quoi être inquiets ! Mais le pire est à craindre sur les nouvelles modalités structurelles et pédagogiques que le ministre veut appliquer en LP en prenant pour modèle le fonctionnement du CFA.

En effet, pour pouvoir faire correspondre l'enseignement, la délivrance de diplômes et les compétences professionnelles caractéristiques à l'apprentissage en LP, selon le projet de réforme de la voie pro, il faut alors reproduire le fonctionnement du CFA.

Cette révolution s'appuiera sur un mode rodé et bien connu des formateurs et contractuels des CFA. Ainsi, à long terme il faut s'attendre à ce que les PLP travaillent de la façon suivante :

Le temps scolaire ne sera plus le même. L'annualisation des heures de cours sera imposée avec une année de formation scolaire sur 41 semaines et non plus 36. Le débat sur le temps de vacances trop long trouvera audience auprès de ses détracteurs avec des périodes de vacances raccourcies, avec 1 semaine de vacances séparant les périodes de cours et un mois de vacances en juillet et une rentrée le 1^{er} août.

Le rythme scolaire et pédagogique s'articulera sur l'alternance, soit 1 semaine de cours et 2 semaines en entreprise.

➤ Actuellement, le CFA fonctionne sur un rythme de 3 semaines différentes (semaine A, semaine B, semaine C). Les deuxièmes années sont accueillies

généralement en semaine A et B et les entrants en semaine C.

- L'EDT des apprentis est basé sur 35h/semaine.
- Les cours s'organisent en blocs de 2h sauf en pratique (généralement la journée entière).

Mais avec ce système, on constate des dysfonctionnements accablants et néfastes.

- Après 2 semaines en entreprise, le retour des apprentis en classe est très difficile et généralement ils ont tout oublié. Le travail donné à la maison n'est pas fait, globalement les apprentis trouvent difficile de réviser leur cours lorsqu'ils sont en entreprise.
- Les employeurs gardent les apprentis en entreprise (par nécessité ou autre), ce qui pénalise fortement l'apprenti dans la préparation de son diplôme.
- Les cours organisés en blocs de 2h s'avèrent très peu efficaces (pour les CAP, BP et BAC Pro). Pour ce public, il faut diversifier les activités, les supports, rendre les cours vivants au maximum et les apprentis acteurs de leur apprentissage, ce qui est compliqué. Cette adaptation pédagogique nécessite des moyens et des salles équipées en vidéoprojecteurs. Souvent, il n'y a qu'une salle informatique pour tout le centre, pas de labo (pour les langues)...
- L'EDT n'est pas figé sur l'année. Il varie selon les stages et les absences d'apprentis et de formateurs. Les remplacements au pied levé sont fréquents. Les apprentis reçoivent leur EDT au mieux le vendredi précèdent la semaine qui suit, le plus souvent le lundi en arrivant au centre. La conséquence est qu'ils n'ont pas apporté le matériel approprié pour les cours du lundi.
- D'une semaine à une l'autre, les professeurs peuvent voir apparaître un

nouveau groupe et vice versa.

- On constate un fort taux d'absentéisme des apprentis.
- Les contrats d'apprentissage signés du 1^{er} août jusqu'en janvier entraînent un défilé de nouveaux entrants jusqu'en JANVIER. La cohésion du groupe classe est généralement bien ficelée à cette période de l'année. Pour les derniers entrants, il est difficile de s'adapter au groupe, mais également aux cours. Ce qui pédagogiquement est compliqué pour le professeur de rattraper autant de semaines de cours, compliqué d'envisager d'évaluer les derniers entrants etc...
- Les visites de stage sont prévues selon un calendrier évolutif non respecté !!!! Chaque collègue fait en fonction de son temps, ses connaissances avec les patrons... la règle étant de faire un certain nombre de visites sur l'année scolaire.
- Les 35h de cours pour les apprentis sont primordiales, même si pour X raisons, ils se retrouvent avec 4h d'anglais à la suite, ou 4h de mathématiques... ils sont payés pour un contrat de 35h, on ferme donc les yeux sur l'intérêt pédagogique.
- Enfin, les conseils de classe sont tous prévus en même temps, donc souvent les conseils se déroulent avec 2 ou 3 collègues !!!! Le suivi et les conseils aux apprentis sont inexistantes.

Le recrutement des formateurs, le statut et la qualité de l'enseignement posent problème. Les professeurs contractuels sont engagés avec concours ou sans concours. Souvent l'expérience de l'entreprise suffit mais pour beaucoup de collègues, la pédagogie n'est pas maîtrisée. Il existe 3 types de contrats : vacataire/contractuel/statutaire. Ils sont soumis à l'annualisation du temps de service avec une moyenne de 21h/semaine. Il n'y a pas d'heures supplémentaires payées. En cas de remplacement de collègues, ces heures ne seront jamais rétribuées.

Voilà un état des lieux du mode de fonctionnement du CFA que souhaite nous imposer notre ministre avec sa réforme de la voie Pro. Il est inconcevable et irrespectueux de projeter ce statut et ces conditions de travail pour les PLP pour le SNALC, syndicat d'enseignants qui n'a de cesse de défendre réellement la notion d'enseigner, de transmettre des connaissances et de respecter le rôle du professeur dans notre société. Le professeur déjà dénigré et dévalorisé par la réforme du bac pro 3 ans avec la notion de compétences et le PPCR démotivant et démeritant. ■

DES EXAMENS NATIONAUX OU LE BON SENS DES PROFESSEURS MIS À L'ÉPREUVE

Par Eugénie DE ZUTTER, secrétaire académique du SNALC Reims

Comme tous les ans, nous avons assisté en juin et juillet derniers à la célébration de la grand-messe nationale des examens par les médias vantant des taux de réussite très flatteurs. Ces examens mettent pourtant grandement à l'épreuve le bon sens des professeurs qui y participent. Prenons l'exemple de l'épreuve de DNB 2018 en histoire-géographie-EMC de la série générale.

1. LES EXERCICES DE L'ÉPREUVE : UN MANQUE FLAGRANT D'AMBIION

Cette année encore les connaissances exigées des élèves semblaient bien maigres. Le nombre de questions par exercice était faible pour une épreuve de deux heures si on le compare aux évaluations auxquelles les professeurs soumettent habituellement leurs élèves durant l'année scolaire de 3^e. Relever des éléments d'un texte sans interprétation en histoire, localiser quatre aires urbaines françaises sur une carte en géographie (exercice de cycle 3), ou encore, exprimer son avis en EMC dans un exercice-bateau d'une confondante banalité puisque donnant lieu à l'annonce de platitudes convenues au lieu de réflexions construites, étaient des exercices guère ambitieux.

2. LES CONSIGNES DE CORRECTION DE L'ÉPREUVE : UNE VOLONTÉ ÉVIDENTE DE NE RIEN EXIGER DES ÉLÈVES

Aucun point du barème de l'épreuve n'était prévu pour le soin, pour la propreté, l'orthographe et l'expression écrite. Aucune exigence non plus pour l'exercice d'argumentation (ni introduction, ni problématique, ni conclusion) !

Par ailleurs, instruction était donnée de ne pas pénaliser les copies n'ayant pas respecté la consigne pour certaines questions : le fait d'avoir répondu avec ses connaissances au lieu de prélever des informations dans le document en histoire ; d'avoir localisé plus de 4 villes en géographie, tant que parmi le lot, il y en avait 4 justes. En EMC, alors que l'élève devait relever des « valeurs », le correcteur devait considérer comme correctes des notions qui n'en étaient pas, alors même que les professeurs apprennent à leurs élèves qu'une valeur n'est pas par exemple un principe.

Grâce à la valorisation des copies, ou en réalité, la « valorisation à tout-va », il était recommandé d'attribuer des points supplémentaires hors barème aux copies ayant « une organisation logique des idées » ou encore une « qualité de raisonnement et de l'argumentation ». Cela illustre parfaitement les ambitions au rabais de notre institution : en donnant des points supplémentaires aux copies ayant une bonne expression écrite, de la profondeur dans la réflexion et des travaux cartographiques proprement exécutés, la valorisation transforme les exigences ordinaires que le ministère devrait avoir vis-à-vis de ses élèves en des compétences extraordinaires, au lieu d'inclure naturellement ces éléments dans le barème principal !

Au SNALC, nous ne considérons évidemment pas ces qualités comme étant exceptionnelles : ce sont des fondamentaux.

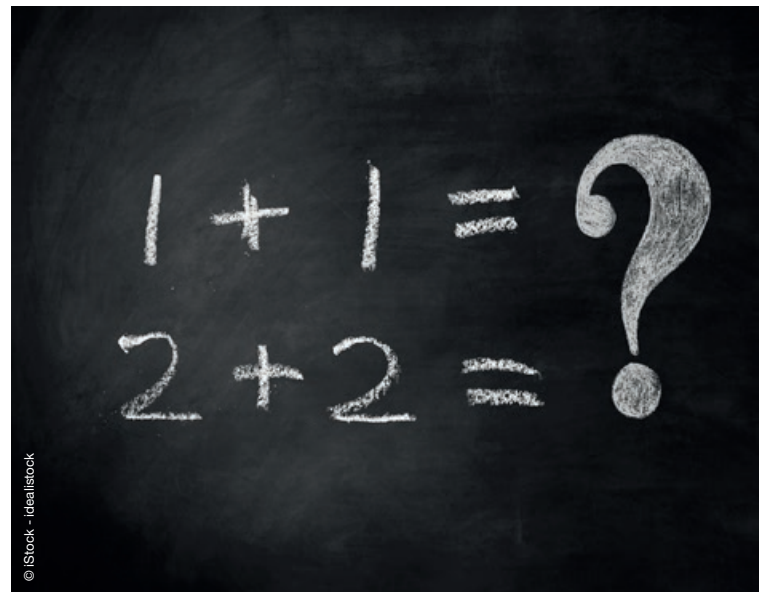
3. LES CONSÉQUENCES DU MANQUE D'AMBIION DANS L'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE ET DU MANQUE D'EXIGENCE DANS LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE

A ne jamais rien exiger, ni sanctionner le non-respect des consignes, à valoriser à tout-va depuis des années, les correcteurs se retrouvaient face à un nombre invraisemblable de copies médiocres tant sur le fond que sur la forme.

Plus de 87 % de réussite au DNB cette année, formidable ! C'est parce qu'avoir la moyenne à cette épreuve, sans rien savoir,

c'était facile. En histoire, il suffisait à l'élève de relever des éléments du document, pour obtenir très facilement 16 points, soit environ un tiers de la totalité des points de l'épreuve ! Ensuite, en prélevant en EMC des interdictions et garanties dans les documents ainsi que des « valeurs » (ou tout autre joli mot), puis en affirmant vaguement des généralités sur le règlement intérieur, l'élève gagnait quelques points supplémentaires. Et avec une carte proprement coloriée, quelques points de valorisations ici et là, l'élève atteignait 25 points sur 50 : il obtenait la moyenne, alors qu'il n'avait quasiment démontré aucune connaissance et s'était même exonéré de l'exercice d'argumentation (noté sur 13 points) !

En n'étant ni ambitieux ni exigeant, notre ministère manifeste sa peur de découvrir qu'en le devenant, son navire ferait immédiatement naufrage tant ses résultats seraient mauvais (les



tests internationaux nous le montrent déjà régulièrement).

A continuer dans cette voie, l'institution manifeste une forme de mépris pour ses élèves, les croyant incapables d'apprendre et de progresser. Pourtant, avoir des exigences à l'égard de ses élèves, ce n'est pas pour le plaisir de sanctionner mais c'est au contraire concrétiser les objectifs de notre école : donner des connaissances et compétences solides.

C'est également une forme de mépris à l'égard du travail des professeurs qui, toute l'année, forment leurs élèves à la rigueur sous toutes ses formes.

Notre ministre entendra-t-il notre message ? ■

SOUFFRANCE PHYSIQUE ET AMÉNAGEMENT DE CARRIÈRE EN EPS

Par **Laurent BONNIN**, secrétaire national à l'EPS

La souffrance physique dans l'exercice du métier est réelle pour un très grand nombre de professeurs d'EPS. La Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du Ministère de l'EN a publié en 2010, un audit concernant la santé des professeurs d'EPS¹. Cette conséquente et rigoureuse étude éclaire de façon objective et assez édifiante la situation de ce corps particulier d'enseignants. Face à ces constats des solutions doivent être recherchées et apportées notamment en matière d'aménagement de carrière.

LES PROBLÈMES DE SANTÉ AU NIVEAU PHYSIQUE

Ils concernent un professeur sur deux et augmentent avec l'âge :

En moyenne près d'un professeur sur deux connaît des problèmes de santé directement liés à l'exercice de sa discipline. La pratique du sport, les parades d'élèves, la manipulation du matériel, la station debout prolongée, la répétition de gestes, l'enseignement en plein air (froid, humidité), en gymnase et en piscine (bruit) ainsi que l'usure du corps avec l'âge, sont autant de facteurs explicatifs relevés par l'étude.

Ce taux moyen de 50 % varie au cours de la carrière. Avant 30 ans, les jeunes professeurs sont moins affectés puisque seulement 13 % déclarent avoir de tels problèmes. Mais rapidement, de 35 à 39 ans, ce taux s'élève à 48 %. Il atteint les 71 % pour les professeurs de 50 ans et plus (cf graphique 1), ce qui est considérable.

Maux de dos et articulaires, mais pas uniquement

Deux principaux types de maux affectent les professeurs d'EPS : les problèmes de dos (lombalgies et cervicalgies) et les problèmes d'articulation (tendinites, soucis ligamentaires et arthrose avancée) principalement au niveau des épaules, des hanches et des genoux.

Les maux de dos apparaissent tôt dans la carrière, dès 10 ans d'ancienneté pour 31 % des P. EPS. Après 15 à

20 ans d'exercice, cette pathologie s'étend à la moitié des professeurs et s'accompagne de problèmes articulaires pour un tiers d'entre eux. Enfin, les professeurs les plus anciens souffrent de maux multiples (dos, articulations, arthrose et audition). Les recours aux opérations chirurgicales et à la pose de prothèses sont très nombreux. Ils rendent possible la poursuite de l'exercice professionnel, non sans certaines difficultés sinon de réels handicaps.

Une usure physique prématurée

Les ennuis de santé apparaissent très précocement, 10 ans après le début de carrière, et pour 25 % des professeurs, avant



© iStock - RyanKing999

l'âge de 30 ans. L'usure physique prématurée touche 40 % des professeurs de moins de 35 ans et 63 % des professeurs de 35 à 44 ans. Elle affecte fortement leur moral. L'activité professionnelle qui nécessite une bonne forme est d'autant plus éprouvante psychologiquement que les professeurs se sentent invalidés.

SOUFFRANCE PHYSIQUE ET MAL-ÊTRE AU TRAVAIL

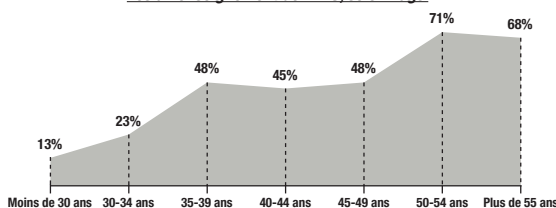
L'étude de la DEPP s'est aussi intéressée à la sensation de bien-être/mal-être dans l'exercice du métier (score de satisfaction) en relation avec la perception positive/négative du métier (score d'évolution). 5 groupes différenciés ont émergé de ces mesures (cf graphique 2).

Les groupe 1 et 2 : Ces groupes sont les plus jeunes. Ces professeurs sont ceux qui connaissent le moins de problèmes de santé et qui ont le plus haut score de satisfaction vis-à-vis de leur métier.

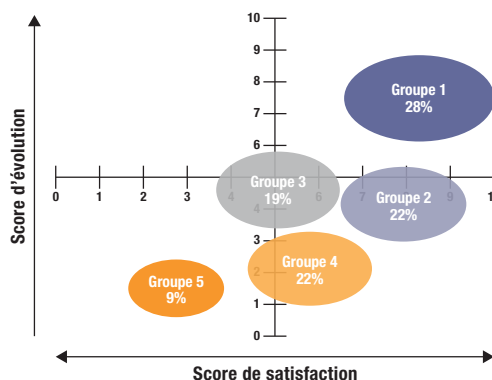
Le groupe 3 : Ce groupe contient une forte proportion de professeurs de 40 à 50 ans. 50 % d'entre eux ont déclaré avoir des soucis liés à la pratique de leur discipline. Leur score de satisfaction est à peine moyen.

Les groupes 4 et 5 : Ces groupes rassemblent le plus de femmes (50 %), le plus de

Graphique 1 : Proportions de professeurs ayant des problèmes de santé liés à l'enseignement de l'EPS, selon l'âge.



Graphique 2 : Répartition des professeurs d'EPS selon leur niveau de satisfaction et leur vision +/- du métier.





professeurs de 55 ans et plus ou exerçant depuis 25 ans ou plus. 60 % (gpe 4) à 75 % (gpe 5) de ces professeurs déclarent souffrir de problèmes de santé en raison de leur pratique et 87 % subissent une usure physique prématurée (gpe 5). Leurs scores de satisfaction (gpe 5) ou d'évolution positive à l'égard du métier (gpe 4) sont faibles.

Ces résultats démontrent clairement l'impact des difficultés physiques, de l'âge et du sexe qui, combinés, contribuent au mal-être et génèrent une souffrance au travail. Plus les professeurs d'EPS sont âgés, avec un cap autour de 55 ans, plus ils ont de l'ancienneté, à partir de 20 ans de carrière, plus ils sont des femmes, plus ils rencontrent des problèmes physiques (douleurs, limitations, handicaps) plus leur vision du métier est affectée (démotivation, pessimisme, estime de soi) et plus importante est leur souffrance dans l'accomplissement de leur travail.

AMÉNAGER LE DÉROULEMENT ET LES FINS DE CARRIÈRE : Intégrer les Professeurs d'EPS dans le corps des Certifiés²

Les résultats de cette étude plaident pour une diminution et un alignement des horaires d'enseignement des P.EPS conformément aux autres disciplines. L'écart de 2h, entre les services des P. EPS et ceux des professeurs certifiés constitue sur l'ensemble de leur carrière une différence de 3000h qui représentent 4,5 années d'exercice supplémentaire. Tout se passe comme s'ils travaillaient jusqu'à l'âge de 66 ou 67 ans. Compte tenu des difficultés physiques exposées, leur intégration est urgente. Elle limiterait l'usure prématurée et

préservait davantage leur premier outil de travail : leur corps.

Mettre en œuvre une vraie médecine du travail

Ce domaine est abandonné depuis de nombreuses années. Aujourd'hui 84 médecins de prévention exercent dans l'Éducation nationale, soit un médecin pour 12 000 enseignants ! Il serait temps de redonner de l'attractivité à ce secteur et de mettre en place une vraie médecine du travail soucieuse de protéger la santé des professeurs et la qualité du service éducatif, au lieu de comptabiliser froidement les arrêts de travail et de tenter de les limiter par le rétablissement d'une journée de carence.

Dans l'attente, un rendez-vous avec les services médicaux des rectorats, fixé entre 50 et 55 ans semble une mesure minimale qui pourrait déboucher sur une reconnaissance plus objective des difficultés et conforter la mise en place de mesures nécessaires et adaptées.

Accroître les possibilités de reconversions professionnelles, de reclassement, de formations et de passerelles, qui donneraient du poids à l'objectif creux de « formation tout au long de la vie ». Elles offriraient des issues aux professeurs des groupes 3, 4 et 5 (cf graphique 2) grandement demandeurs. Pour l'heure, c'est bien insuffisant et le dispositif mobi-SNALC existe pour offrir à nos adhérents un palliatif à cette carence.

Aménager les fins de carrière

Depuis 2010, l'âge de départ minimal à la retraite est de 62 ans et le nombre d'années de cotisation est de 40 ans.

Un rapport de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a récemment mis en évidence le coût de cette mesure³. Les arrêts de travail s'allongent et sont plus coûteux après 60 ans. Ils sont en moyenne de 2 mois et demi au lieu de 33 jours pour les autres salariés. Dans un tel contexte, qui va se tendre davantage avec la réforme prochaine des retraites annoncée pour 2019, il serait judicieux d'envisager le déroulement et les fins de carrière d'une manière plus souple, intelligente, et non pénalisante pour ceux qui, reconnus médicalement, en feraient la demande. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas !

Les témoignages de nombreux collègues⁴ démontrent une reconnaissance médicale partielle, sujette à des critères drastiques qui minorent les problèmes de santé, les difficultés et les handicaps, pour prolonger l'activité des enseignants comme si de rien n'était et à leurs frais ! En effet, en cas de difficulté avérée et non passagère, les rectorats ne peuvent concéder aux intéressés

qu'un travail à temps partiel de droit. C'est à dire la possibilité de travailler moins mais en gagnant moins ! On est assez loin de la bienveillance affichée !

Le SNALC avance les propositions suivantes :

- Le rétablissement d'une « **Cessation Progressive - ou adaptée - d'Activité** » fait partie des mesures possibles. Il permettrait un travail à mi-temps rémunéré à 80 % pour des personnels en difficulté.
- De même, l'aménagement de fin de carrière à **taux plein et par des paliers dégressifs de 2h** de décharge, pouvant aller jusqu'au mi-temps thérapeutique, selon les raisons médicales, serait une prise en charge, quant à elle, vraiment respectueuse de l'investissement et de la carrière des professeurs.
- Enfin, l'idée d'un **compagnonnage entre professeur expert et débutant**, que nous avons déjà évoqué au profit des professeurs stagiaires⁵, serait aussi une mesure qui faciliterait la fin de carrière de professeurs expérimentés physiquement affectés. Ces derniers, reconnus pour leur expertise, volontaires, partageraient leur temps de travail avec un novice. Chacun exercerait 10h d'enseignement. Le tuteur compléterait son service de 20h, par 10h d'aide à la préparation des leçons et à l'accompagnement pédagogique du stagiaire en classe.

Cette dernière mesure s'inscrit d'ailleurs dans l'esprit de la réforme de la formation des professeurs souhaitée par le gouvernement, puisque J-M. BLANQUER a affirmé récemment que « dans le cadre de leur formation, les futurs professeurs doivent avoir davantage devant eux des enseignants qui sont eux-mêmes au contact des élèves. Il faut développer le tutorat par le biais d'un **accompagnement renforcé avec des pairs**. »⁶

Dans le cadre de « l'agenda social », le secteur EPS du SNALC, au service des professeurs, fera entendre ces propositions simples, nécessaires et réellement bienveillantes, pour une EPS autrement... ! ■

(1) MEN DEPP : Être professeur d'EPS en 2009, Dossier 195, 2010.
 (2) L. BONNIN : Intégrer les P. EPS dans le corps des certifiés, Quinzaine Universitaire 1414, 2018.
 (3) Les Échos.fr : Le coût des arrêts maladie s'envole avec la retraite à 62 ans, 31/07/2018.
 (4) M. REPERT : Mémoire sur la souffrance des professeurs et personnels non enseignants de l'EN, 2017.
 (5) L. BONNIN : La souffrance psychologique et sa gestion en EPS, Quinzaine Universitaire 1419, 2018.
 (6) Ouest france.fr : Entretien-Édouard Philippe veut « changer la vie des enseignants », 01/08/2018.

FORMATION INITIALE PREMIER DEGRÉ : RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS

Par **Christophe GRUSON** et **Xavier PERINET-MARQUET**, responsables SNALC premier degré

De longue date, la question de la formation initiale fait débat, avec un constat qui s'étend sur plusieurs décennies : elle n'est pas satisfaisante, pour ne pas dire nocive. Nous profitons de la remise du rapport du comité de suivi sur la formation initiale des PE le 21 juillet au ministre pour faire un point sur la question.

UN CONSTAT PARTAGÉ

Les retours d'enquête du SNALC, les échanges de vive voix avec les collègues, la lecture des témoignages sur internet, tout ou presque concorde vers une très forte insatisfaction de la profession au sujet la formation initiale. Les principaux griefs sont connus de longue date : formation trop théorique et trop peu pratique, formateurs coupés du terrain, exigences démesurées, parti-pris pédagogique flagrant, chantage à la titularisation, charge de travail trop lourde. De fait, malgré les changements de formules, on retrouve depuis très longtemps les mêmes problèmes.

S'il est évident qu'un métier aussi riche et complexe que le métier d'enseignant ne peut entièrement s'apprendre et se maîtriser en deux années, il est indispensable que la formation initiale délivre au moins des bases solides et des pistes et outils immédiatement utilisables. C'est rarement le cas.

Des journées entières perdues en discours pontifiants et lénifiants, la lecture *ad nauseam* des programmes, des cours vides de tout contenu : le constat est im-

placable. En revanche, aucune formation sérieuse sur la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, le fonctionnement du cerveau, les grands courants de la pédagogie avec leurs avantages et inconvénients. Pour faire bref, la formation initiale est un des points noirs de l'Éducation nationale.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU COMITÉ DE SUIVI

Le comité de suivi formule douze propositions, sans trancher sur la place du concours (avant le M1, entre M1 et M2, etc.). En particulier : *préciser les compétences attendues d'un PE à l'entrée du métier ; placer l'expérimentation et l'analyse des situations d'apprentissage au cœur de la culture professionnelle des PE ; proposer dès le début de la licence des parcours de préprofessionnalisation ; instaurer dans les apprentissages une progressivité par niveaux et paliers ; intégrer les approches scientifiques au cœur*

de la formation ; favoriser l'engagement du futur professeur dans son parcours de formation et de titularisation.

Si certains points peuvent nous convenir, la question est trop fondamentale pour que nous ne soyons pas extrêmement vigilants, et le SNALC a ses propres propositions et idées qu'il ne compte pas galvauder. La lecture des principales propositions listées dans le paragraphe précédent nous incite à la plus grande prudence.

PREMIÈRES ANALYSES DU SNALC

Le premier point concerne l'articulation entre théorie et pratique. Il est fondamental que la formation soit beaucoup plus pratique et concrète. Davantage de temps d'observation dans les classes, davantage de temps pour préparer des séances, apprendre progressivement à gérer une classe, préparer une progression. La bienveillance avec laquelle on nous rebat les oreilles doit s'appliquer aux stagiaires, qui doivent avoir le temps de s'approprier le métier.

Surtout, au-delà des détails techniques, il doit être question d'un changement profond de logique. Il est plus que temps que le dogme inamovible du constructivisme et de l'innovation pour l'innovation soit remis en cause. Son corollaire — tout échec d'un élève est la résultante de l'échec du professeur et de sa pédagogie et uniquement cela — doit cesser immédiatement.

Il est temps également que la formation initiale présente les différentes pédagogies, les connaissances nécessaires aux stagiaires, des exemples concrets et pratiques, des outils, des pistes afin que ceux-ci se constituent une « boîte à outils » pédagogique dans laquelle ils pourront piocher en fonction des classes, des

contextes d'exercice. Il n'existe aucune méthode parfaite, aucune méthode à rejeter totalement d'emblée. La formation doit être pluraliste et armer les stagiaires pour qu'ils

puissent exercer leur métier avec plaisir et efficacité.

C'est pourquoi le SNALC, syndicat de propositions, a pris les devants en rédigeant un ouvrage pour combler les lacunes de la formation. ■

**IL EST INDISPENSABLE
QUE LA FORMATION INITIALE
DÉLIVRE AU MOINS DES BASES
SOLIDES ET DES PISTES
ET OUTILS IMMÉDIATEMENT
UTILISABLES.**

TOUT CE QUE VOUS N'APPRENDREZ (PEUT-ÊTRE) PAS À L'ESPE

Par **Xavier PERINET-MARQUET**, responsable SNALC premier degré, membre du Bureau national

Depuis longtemps, le SNALC dénonce les insuffisances et incohérences de la formation. Plus particulièrement le dogmatisme à l'œuvre dans les centres de formation de la part de certains formateurs qui n'admettent qu'une seule vision du métier et de la pédagogie : la leur. Nous pensons, au contraire, que l'enseignement est un artisanat qui doit concilier différentes méthodes, du pragmatisme, de l'observation, profiter de l'expérience des uns et des autres, le tout en s'appuyant sur certaines données scientifiques utiles.

Acette fin, le SNALC a lancé la rédaction d'un ouvrage collectif regroupant différentes connaissances et savoir-faire utiles et nécessaires à l'exercice du métier, sans avoir la prétention d'être exhaustif sur le sujet (qui pourrait sérieusement prétendre l'être ?). Si cet ouvrage se veut d'abord à destination des stagiaires, nous pensons qu'il pourra intéresser et être utile à beaucoup de collègues.

L'idée n'est en aucun cas d'imposer quoi que ce soit. Comme tout le monde le sait, le SNALC est un fervent défenseur de la liberté pédagogique. Encore faut-il savoir ce qu'il est possible de faire. Comme les jeunes collègues ne sont absolument pas formés aux différentes méthodes existantes, ils perdent du temps et une énergie précieuse. Nous essayons donc d'apporter des outils et des pistes afin de simplifier l'entrée dans le métier.

Tout ce que vous n'apprendrez (peut-être pas) à l'ESPE est divisé en trois parties.

La première concerne les apports utiles de la psychologie cognitive pour l'enseignement : connaissances sur l'apprentissage de la lecture-écriture, sur l'acquisition de la numération, fonctionnement de la mémoire, théories de la motivation. Elle sera particulièrement utile pour les enseignants du premier degré et de collège.

La seconde partie concerne la pédagogie. Elle est rédigée sous forme de fiches pratiques avec la description de différentes

pédagogies et méthodes, leurs points faibles et leurs points forts et éventuellement une bibliographie en complément. Elle couvre tout le champ de l'enseignement, de la maternelle aux classes du supérieur.

La troisième partie concerne le métier au quotidien avec un certain nombre de conseils et se présente sous forme de fiches pratiques. Elle s'adresse à toutes les catégories de stagiaires et de personnels.

Les contributeurs, militants et adhérents du SNALC, venus de différents horizons, professeurs des écoles, professeurs certifiés et agrégés, CPE, personnels de direction, de différentes académies, ont eu à cœur de proposer un contenu pratique tiré d'une riche expérience de terrain et non d'idées dogmatiques et inapplicables. Nous les remercions pour la qualité de leur travail, le temps passé à rédiger mais aussi à relire les différentes parties de l'ouvrage.

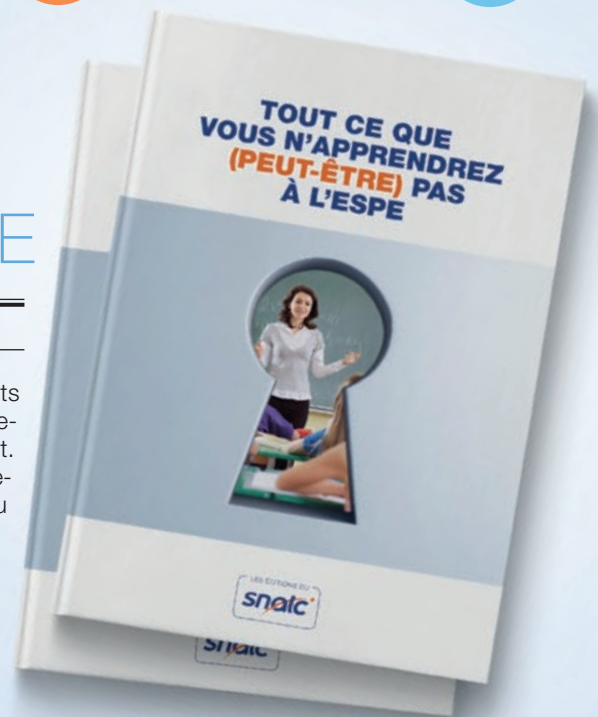
Si vous êtes intéressé(e) par l'ouvrage, rapprochez-vous de vos responsables académiques. De plus, l'ouvrage est bien sûr disponible sous forme électronique sur le site internet du SNALC. N'hésitez pas à en parler autour de vous si vous croisez des stagiaires, de jeunes collègues, des

contractuels qui recherchent des conseils et des pistes pour leur enseignement : cet ouvrage est fait pour cela.

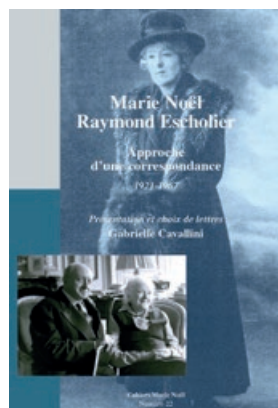
Le SNALC démontre ainsi qu'il travaille et propose des outils utiles pour la profession. Toute l'équipe de rédacteurs et de relecteurs espère vraiment que cet ouvrage pourra intéresser et aider le plus grand nombre.

Nous attendons vos retours et réactions. En effet, débattre de manière libre et confronter différentes expériences et connaissances ne peut qu'être profitable à la profession. N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits à cet égard.

Le SNALC remercie encore le remarquable travail bénévole de ses adhérents, qui a permis la réalisation de ce beau projet. ■



NOS ADHÉRENTS PUBLIENT



MARIE NOËL RAYMOND ESCHOLIER.
APPROCHE D'UNE CORRESPONDANCE. 1921-1967
(Cahiers Marie Noël n°22, 456 pages – 2017).

De 1921 à 1967, une correspondance de quelque 2 500 lettres unit le poète Marie NOËL à Raymond ESCHOLIER, son critique et plus tard son biographe.

Dans ce volume, Gabrielle CAVALLINI propose de lire une centaine des lettres que Marie NOËL envoya à Raymond ESCHOLIER, et reconstitue un dialogue d'abord littéraire qui se mue en relation privilégiée. ■



POUR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE L'ÉLOIGNEMENT EST UN GAGE DE PROXIMITÉ

Par **Frédéric ELEUCHE**, secrétaire national aux personnels administratifs et de santé

Le SNALC a suffisamment montré que l'alignement de la carte des académies sur la carte des nouvelles régions serait préjudiciable aux personnels, qu'ils soient enseignants ou non, le ministère de l'Éducation nationale n'en a cure : les deux ministres ont clairement fait savoir leur intention de procéder à cet alignement, oh ! certes de façon progressive, mais dès 2020.

Pourtant, le Premier ministre, alors M. VALLS, le 10 septembre 2014, avait chargé trois inspecteurs généraux, MM. CYTERMANN, ALFANDARI et CHRISTMANN, de lui faire un rapport sur les conséquences d'une telle décision, avec le « triple objectif de simplicité administrative, de proximité de l'action publique et d'efficace ».

Or, qu'avaient conclu ces augustes personnages à l'issue de leurs travaux en avril 2015 ?

D'abord, et en caractères gras que « l'éducation est un domaine où la proximité est considérée comme essentielle » et souligné « la crainte d'une distance accrue entre les

élus et les citoyens » que « c'est l'étendue des territoires, leur éloignement de la « capitale » régionale et leur diversité qui suscitent le plus d'appréhensions ».

Ensuite, les trois inspecteurs généraux avaient montré l'inutilité de cet alignement car « une grande partie des enjeux du système éducatif parce qu'ils sont d'abord

pédagogiques n'entre pas dans le champ des compétences régionales [...] plus de 90 % de l'activité des services rectoraux est consacré à des missions ne relevant pas ou très indirectement des compétences régionales » et ils concluaient déjà que « la nécessaire collaboration entre académies et régions ne saurait justifier à elle seule l'alignement des académies sur le périmètre des nouvelles régions ».

Enfin, ils soulignaient que le « mouvement intra-académique risque de s'avérer difficilement compatible avec des territoires élargis. L'accusation de mutation à l'aveugle serait renforcée avec quelque raison : l'enseignant qui aura par exemple demandé la grande académie de Bordeaux-Limoges-Poitiers en espérant rejoindre la Pays basque pourra se voir affecté dans le cadre du mouvement intra-académique à Guéret ».

Bref, le rapport de l'inspection générale était très clair ; il avait perçu tous les aspects du problème et comme le SNALC l'avait déjà dit au ministère, il concluait déjà que « la réflexion doit partir des besoins des équipes pédagogiques, des écoles et des établissements à qui on ne doit pas donner l'impression d'une réforme technocratique n'intéressant qu'une superstructure très éloignée des réalités ».

Plus que jamais, l'intention ministérielle fait fi des réflexions et de la réalité : le souci de proximité avait présidé à la création des nouvelles académies après 1962, le souci de l'éloignement administratif préside à leur suppression.

Décidément, notre ministère se moque bien du pragmatisme, de la proximité et de l'intérêt de ses personnels. ■

L'INDEMNITÉ DE REP+ EST AUGMENTÉE

Par **Frédéric ELEUCHE**, secrétaire national aux personnels administratifs et de santé


Comme d'habitude, les médias ont abondamment évoqué la décision du ministre de l'Éducation nationale d'augmenter le montant de « l'indemnité dite du réseau prioritaire renforcé » qui a été créée par le décret 2015-1087 du 28 août 2015. Mais comme d'habitude, seuls ont été mentionnés les professeurs.

Or, nous rappelons qu'en application des termes de ce décret, l'article 1^{er} détaille les personnes qui peuvent bénéficier de l'indemnité REP+ : il s'agit des personnels enseignants, des CPE, des personnels de direction, mais aussi des personnels administratifs.

Il en résulte donc que l'arrêté du 28 août 2018 qui modifie celui du 28 août 2015 s'applique aussi à ces personnels. Le montant de l'indemnité REP+ passe donc de 2 312 euros par an à 3 479 euros. Les personnels sociaux et de santé en bénéficient aussi s'ils sont affectés dans ce type d'établissement.

S'ils n'y sont pas affectés, mais que dans leur secteur d'intervention, figure au moins un REP ou un REP+, ils continuent de recevoir sans changement une indemnité forfaitaire dont le taux est identique à celui de l'indemnité de sujétion REP, soit toujours 1 734 euros par an. ■


STRASBOURG //



LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

dans l'Éducation nationale

Les frontières du politiquement correct
La classe : un cadre où tout ne se dit pas
Réseaux sociaux et atteinte à la vie privée
Le devoir de réserve des fonctionnaires
Diffamation, injures, outrages et réponse juridique
Action syndicale : oser dire et défendre



Vendredi 16 novembre 2018 - 9h
à Strasbourg (lieu à préciser)
Inscription sur
<https://oxiforms.com/?6z6FL>

www.snalc.fr/strasbourg/article/4060/

AMIENS //

Le SNALC de Picardie met en place une cellule d'écoute sur le thème de la « souffrance au travail ».

Tous les mardis de 18 à 20 heures, vous pouvez contacter Martial CLOUX au 06.22.05.02.27 ou martial.cloux@wanadoo.fr (anonymat garanti). ■

CRÉTEIL //

Le SNALC a été reçu en audience ce mardi 3 juillet par M. le Recteur de Créteil.

Après une brève présentation du projet éducatif du SNALC, *Permettre à tous de réussir*¹, nous avons évoqué la situation des contractuels avec le témoignage de notre responsable, Safia MEDINI.

Au sujet du latin et du grec, M. le Recteur nous a affirmé que la consigne du 1/3/3² (7 heures sur le cycle 4) avait été fermement réaffirmée auprès des principaux de collège, qui devraient s'y conformer pour la rentrée 2019.

En revanche, convaincu de l'intérêt des expérimentations de classes sans notes, il a également loué les avantages du LSU³ (livret scolaire unique) : préparez-vous à des copies toujours plus colorées et toujours plus de cases à cocher sur les bulletins !

Nous sommes revenus sur *Teach for France*⁴, rebaptisée Le choix de l'École, dans notre académie, association qui recrute comme contractuels des élèves de grandes écoles.

Nous avons encore évoqué la situation des LP, qui voient leurs effectifs augmenter : des ouvertures de sections seraient faites « en fonction des possibilités des plateaux techniques ». Concernant la filière GA (Gestion Administration), M. le Recteur ne souhaite pas trop diminuer l'offre de sections tertiaires dans l'académie.

Sur le redoublement, M. le Recteur a précisé que celui-ci devait demeurer exceptionnel. Adjectif qui n'a pas la même signification que dans le décret de 1972, au sujet des agrégés affectés « exceptionnellement, dans les classes de collège » : soit ici environ 20 %... La hausse de la bonification pour les agrégés demandant des lycées au mouvement intra n'est donc pas à l'ordre du jour.

Enfin, les disponibilités et détachements des PRAG et PRCE resteront également parcimonieux, selon le principe d'un concours spécifique du second degré. Le SNALC a déploré ce changement de politique, qui pourtant faisait la réputation et la préférence parfois de notre académie sur d'autres. ■

En savoir plus :
www.snalc.fr/creteil/article/3996/

- (1) <https://www.snalc.fr/national/article/2583/>
- (2) <https://www.snalc.fr/national/article/3645/>
- (3) <https://www.snalc.fr/national/article/2854/>
- (4) <https://www.snalc.fr/creteil/article/3222/>

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Par **Marie-Hélène PIQUEMAL**, vice-présidente du SNALC, elections@snalc.fr

ÊTES-VOUS ÉLECTEUR ?

La qualité d'électeur s'apprécie à la date du scrutin :
29 novembre 2018 pour les scrutins électroniques ; **6 décembre 2018** pour les autres.

VOUS POURREZ VOTER SI VOUS ÊTES :

- **Fonctionnaires titulaires** en activité (y compris temps partiel, congé parental, congé de maladie, CLM, CLD, congés maternité ou paternité, pour adoption, de formation professionnelle, pour formation syndicale, de solidarité familiale ou de présence parentale, congé administratif), ou en détachement, ou mis à disposition.
- **Fonctionnaires stagiaires** en activité, congé parental (pas en cours de scolarité).
- **Agents contractuels** de droit public ou privé, en fonction, congé rémunéré ou parental, et en CDI ou en **CDD depuis au moins 2 mois, d'une durée minimale de 6 mois** ou reconduit successivement depuis au moins 6 mois.

VOUS NE POURREZ PAS VOTER SI VOUS ÊTES :

- **Fonctionnaires ou agents** en disponibilité, en congé de fin d'activité, en position hors cadre, volontaires du service civique universel.

POUVEZ-VOUS ÊTRE CANDIDAT ?

Un principe : **SI JE SUIS ÉLECTEUR, JE PEUX ÊTRE CANDIDAT :**

Sauf : les agents en congé longue durée (ainsi que congé longue maladie et grave maladie pour les CT uniquement), les agents frappés de rétrogradation ou d'exclusion (3 mois au moins), sous tutelle, interdits d'élection par les tribunaux (articles L5 et L6 du code électoral).

Pour proposer votre candidature sur les listes du SNALC, remplissez le formulaire : <http://oxiforms.com/?FsQQy>

ÉLECTEURS AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL :
quelle que soit votre catégorie, votre voix a le même poids que celle du ministre.
Exprimez-vous.



À QUELS SCRUTINS PARTICIPEREZ-VOUS ?

VOTRE AFFECTATION ↓	VOTRE CORPS ↓	VOS VOTES →	CT ministériel	CT de proximité	CAPN	CAPA (1 ^{ER} D : CAPD)	CCP
Établissements PUBLICS du second degré, écoles, services centraux et déconcentrés du MENESR	Agrégés, Certifiés & AE, PLP, P-EPS, CPE, Prof. des écoles & Instituteurs, PEGC (pas de CAPN), Psy-EN, ADJAENES, SAENES, AAE, infirmiers (cat A), ASSAE, personnels de direction, IEN, Directeurs d'établissements spécialisés*, d'ERPD*, d'EREA*, adjoints SEGPA*, DCIO, ATEE non détachés dans les collectivités territoriales.		CTMEN	CTA	CAPN	CAPA ou CAPD	-
	Chaires Sup, Administrateurs civils (CAP ministérielle), IGAENR, IGEN, IA-IPR, médecins, infirmiers (cat. B), CTSS, Techniciens de l'éducation nationale.		CTMEN	CTA	CAPN	-	-
	Stagiaires PLC2 NB : stagiaires titulaires d'un autre corps votent dans la CAP de ce corps.		CTMEN	CTA	-	-	-
	Agents non titulaires des 3 catégories : - Enseignement, éducation et orientation. - Surveillance et accompagnement des élèves (AED, AESH, MI-SE...) - Administratif, technique, social et de santé.		CTMEN	CTA	-	-	CCP
	Agents non titulaires de droit privé (contrats aidés, CUI dont EAP et certains contractuels de GRETA et CFA)		CTMEN	CTA	-	-	-
Personnels des bibliothèques, ITRF, ingénieurs d'étude, ASI, TRF, ATRF (votent en plus à la CAPA).		CTMESR	CTA	CAPN	-	-	
Détachés HORS MINISTÈRE MENESR	AAE, SAENES, ADJAENES, IEN, Perdir, PEGC (pas de CAPN), PE et instituteurs, ATRF, infirmiers (cat.A), ASSAE, ATEE.		**	**	CAPN	CAPA/CAPD	-
	Administrateurs civils (CAP ministérielle), IGAENR, IGEN, IA-IPR, Chaires sup, Agrégés, Certifiés & AE, PLP, P-EPS, CPE, DCIO, Psy-En, Personnels des bibliothèques, ITRF, ingénieurs d'étude, ASI, TRF, infirmiers (cat.B), médecins, CTSS, Techniciens de l'EN.		**	**	CAPN	-	-
Établissements PRIVÉS sous contrat	Enseignants titulaires de l'enseignement public nommés dans le privé.		CCMMEP	CCMA (1er D : CCMD/CCMI)	CAPN (sauf PEGC)	CAPA/CAPD (sauf Chaires sup)	-
	Maîtres contractuels et agréés, en contrat provisoire ou définitif. NB : ECR PE/instit affectés dans le 2d D > CCMD/CCMI quand même. NB : ECR 2d degré affectés à St-Pierre et M. > CCMA de Caen.		CCMMEP	CCMA (1er D : CCMD/CCMI)	-	-	-
	Maîtres délégués (ECR Maîtres-aux. et ECR instit. suppléants).		CCMMEP	CCMA (1er D : CCMD/CCMI)	-	-	-
<p>NB 1 : Les personnels exerçant leurs fonctions d'enseignement à la fois dans le public et dans le privé votent soit au CCMMEP, soit au CTM. Le scrutin auquel ils sont rattachés est déterminé par 1° la quotité de service respectivement effectué dans le public et le privé et 2°, en cas d'égalité, la date d'entrée dans le corps ou l'échelle de rémunération, ou la date du contrat (pour les agents non titulaires et délégués).</p> <p>NB 2 : Maîtres affectés à Mayotte : CCMMEP uniquement.</p> <p>NB 3 : Les emplois d'avenir professeurs et les contrats aidés, n'ayant pas la qualité de maître, ne votent pas aux scrutins du privé.</p>							
AUTRES situations	<ul style="list-style-type: none"> - Établissements du supérieur et de la recherche : Vote au CTMESR (et non au CTMEN) ; vote au CT de l'établissement public (et non au CTA) ; Vote à la CAPN et CAP locale de son corps. - CANOPE, CNED, ONISEP, CIEP, CEREQ : Vote au CTMEN ; vote au CT de proximité de l'établissement par correspondance (et pas au CTA) ; vote à la CAPN et CAP locale de son corps. - Écoles européennes : Les personnels enseignants du 1er D sont électeurs au CTA de l'académie d'origine. Les personnels enseignants du 2d D sont électeurs au CTA de Strasbourg. - Agents affectés à Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, St-Pierre et Miquelon : dispositions particulières au BO, nous contacter : elections@snalc.fr 						

* Directeurs d'établissements spécialisés, d'ERPD, d'EREA, adjoints SEGPA : votent aux CAP de leur corps d'origine, ainsi qu'à la Commission consultative spéciale académique / commission consultative paritaire.

** Les personnels détachés hors MENESR sont électeurs aux comités techniques de proximité et/ou ministériel de l'administration d'accueil.

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX - MARSEILLE M. Thierry TIRABI	SNALC - 393 Chemin Saint Donat, 84380 MAZAN snalc.am@laposte.net - http://www.snalc.org/ - 09 51 52 98 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Martial CLOUX	SNALC - 26 rue J-J.Rousseau, 02200 SOISSONS - martial.cloux@wanadoo.fr - www.snalc.fr/amiens - 06 22 05 02 27
BESANÇON Mme Sylvie PRÉVOT	SNALC - 13 rue du Ballon, 90300 OFFEMONT - snalc.besancon@gmail.com - www.facebook.com/snalcbesancon - www.snalc.fr/besancon - 06 33 26 99 13
BORDEAUX Mme Cécile DIENER	SNALC - SNALC, 11 rue Paul-André Noubel, 33140 VILLENAVE D'ORNON - snalc.bordeaux@gmail.com - www.snalc.fr/bordeaux - 06.87.45.70.36
CAEN M. Henri LAVILLE	SNALC - 4 Av. Jeanne d'Arc, 14000 CAEN - snalc.bn@wanadoo.fr - www.snalc.fr/caen - 06 33 92 09 61
CLERMONT FERRAND Mme Nicole DUTHON	SNALC - 9 bis Route de la Beauté, 63160 BILLOM - jm-n.duthon@wanadoo.fr - www.snalc.fr/clermont - 06 75 94 22 16 - 06 75 35 21 10 - 06 25 26 79 59
CORSE M. Lucien BARBOLOSI	SNALC - Plaine de Peri, Villa Bianca, 20167 PERI - charlydb017@aol.com - 06 80 32 26 55
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 CRÉTEIL - 4 rue de Tréville, 75009 PARIS snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.fr/creteil - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : snalc.creteil.mutation@gmail.com
DIJON M. Maxime REPPERT	SNALC - Maxime REPPERT, 6 bis rue Pierre Curie, 21000 DIJON snalc.dijon@gmail.com - www.snalc.fr/dijon - 06 60 96 07 25 - 06 62 72 66 37 (VP Mme MORARD)
GRENOBLE M. Grégory CORPS	SNALC - 37 place St-Bruno, 38000 GRENOBLE gregory.corps.snalc@gmail.com - www.snalc.fr/grenoble - 07 50 46 48 66 - 06 31 91 50 68 (Stagiaires) - 07 50 46 48 66 (Administratifs)
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN - snalc.lille@orange.fr - http://snalc.lille.free.fr - 03 28 42 37 79 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC f.bajor@gmail.com - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE snalc-lyon@orange.fr - http://snalc.lyon.free.fr/ - 06 32 06 58 03 - Secrétaire : 06 08 43 31 12 - am.legallopiteau@snalc.fr
MONTPELLIER M. Karim EL OUARDI	SNALC - 37 ter rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN - presi-montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 VP : s.daho@laposte.net - 06 27 80 77 28 - Secrétaire académique : Vincent CLAVEL - v.clavel@yahoo.fr
NANCY - METZ Mme Anne WEIERSMÜLLER	SNALC - 3 avenue du XX^{ème} Corps, 54000 NANCY - snalc.lorraine@orange.fr - http://snalc.fr/nancy-metz - 03 83 36 42 02 - 06 76 40 93 19
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES snalc.acad.nantes@wanadoo.fr - www.snalc.fr/nantes - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU - snalc49@gmail.com
NICE Mme Dany COURTE	SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES snalc.nice@hotmail.fr - www.snalc-nice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc.83@free.fr
ORLÉANS - TOURS M. François TESSIER	SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON - snalc.orleanstours@wanadoo.fr - www.snalc.fr/orleans-tours - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris - 4 rue de Tréville, 75009 PARIS - 01 40 22 09 92 - snalc.paris@laposte.net Président : Krisna Mithalal - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne Leloup - 06 59 96 92 41.
POITIERS M. Toufik KAYAL	SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR toufickayal@wanadoo.fr - www.snalc.fr/poitiers - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
REIMS M. Thierry KOESSLER	SNALC - 12 place Hélène Boucher, 51100 REIMS - snalc-reims@laposte.net - www.snalc.fr/reims - 06 50 51 19 60 - 09 51 57 00 86
RENNES Mme Brigitte AYALA	SNALC - 20 Iles Riass, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE - snalc.35@orange.fr - www.snalc-rennes.org - 09 63 26 82 94
LA RÉUNION M. Jean-Louis PRADEL	SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 0262 21 70 09 - 0262 21 37 57 - 0692 87 68 44 - 0692 77 61 00 - snalcreeunion974@gmail.com - www.snalc-reunion.com
ROUEN M. Nicolas RAT	SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS - snalc-rouen@snalc.fr - www.snalc.fr/rouen - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean Léonardon - jean-jacques-leonardon-bougault@wanadoo.fr - 06 88 68 39 33
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIC	SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG snalc-strasbourg@snalc.fr - www.snalc.fr/strasbourg - Haut-Rhin : 06 52 64 84 61 - Bas-Rhin : 06 51 13 31 40
TOULOUSE M. Jean-François BERTHELOT	SNALC - 23 avenue du 14^e Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE snalc.toulouse@gmail.com - www.snalc.fr/toulouse - 05 61 13 20 78 - 05 61 55 58 95 - (Urgences : 06 74 05 29 80)
VERSAILLES M. Frédéric SEITZ	SNALC Versailles - 4 rue de Tréville, 75009 PARIS snalc.versailles@gmail.com - www.snalc.fr/versailles - 01 47 70 11 50 - 06 95 16 17 92 - 06 95 33 13 45
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Frantz Johann VOR DER BRÜGGE	SNALC DETOM - 4 rue de Tréville, 75009 PARIS - snalc.detom@gmail.com - http://snalc.det.etom.free.fr - 06 88 39 95 48 - 01 47 70 00 55

UN SECTEUR ? UNE ADRESSE ...

Carrière et statuts :	gesper@snalc.fr	AED :	aed@snalc.fr
Documentalistes :	doc@snalc.fr	AESH, AVS :	aesh-avs@snalc.fr
Professeurs d'EPS :	eps@snalc.fr	Enseignement spécialisé :	enseignement-specialise@snalc.fr
PLP, Enseignement professionnel :	plp@snalc.fr	Éducation prioritaire :	rep@snalc.fr
Personnels d'éducation,	cpe@snalc.fr	Détachés, Étranger, Outre-mer :	detom@snalc.fr
Personnels de direction :	perdir@snalc.fr	Enseignement privé :	prive@snalc.fr
Personnels d'inspection :	inspection@snalc.fr	CNED :	cned@snalc.fr
Premier degré :	premierdegre@snalc.fr	Retraites :	retraite@snalc.fr
Personnels administratifs, sociaux et de santé :	administratifs@snalc.fr	Mobi-SNALC :	mobi-snalc@snalc.fr
Enseignement supérieur :	enseignement-superieur@snalc.fr	Avantages SNALC :	avantages@snalc.fr
Classes préparatoires :	prepa@snalc.fr	Élections professionnelles :	elections@snalc.fr
Non-titulaires :	contractuels@snalc.fr	Autres questions :	info@snalc.fr

BULLETIN D'ADHÉSION



snalc

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à SNALC - 4 rue de Trévise - 75009 PARIS

ENCORE PLUS FACILE ! PRIVILÉGIEZ LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE OU PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS SUR LE SITE SÉCURISÉ DU SNALC (www.snalc.fr). Plus de courrier ni de chèque à envoyer !

Académie :

Adhésion Renouvellement M. Mme

NOM D'USAGE :

Nom de naissance :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

CP : / / / /

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

Courriel :

Conjoint adhérent ? : M. Mme

Discipline :

CORPS (Certifié, etc.) :

GRADE : Classe normale Hors-Classe Classe exceptionnelle

Échelon : Depuis le / /

Stagiaire TZR CPGE PRAG PRCE STS

Sect. Int. DDFPT ESPE CNED GRETA

Temps complet Mi-temps Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case) :

Code établissement :

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) :

Uniquement par voie électronique (mail)

Uniquement par courrier papier

Par mail ET par courrier

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. **La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 / Règlement intérieur art. 2.II).**

LE SYNDICAT LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

COMPARONS DEUX COTISATIONS À 200 EUROS DANS UN SYNDICAT X ET AU SNALC : après déduction fiscale, elles reviennent toutes deux à 200 - 66% x 200 (réduction ou crédit d'impôt) = 68 euros.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE À UNE PROTECTION JURIDIQUE (VALEUR 35 À 40 EUROS) : au **SNALC**, elle est incluse dans votre cotisation (GMF) et votre adhésion vous revient en réalité à 68 - 35 = 33 euros.

Dans un syndicat X, elle n'est pas incluse et votre adhésion vous revient toujours à 68 euros auxquels il faudra rajouter 35 à 40 euros d'assurance.

REPRÉSENTATIF : grâce à ses résultats aux dernières élections professionnelles, le **SNALC** siège au Comité Technique Ministériel (CTM) avec son partenaire le SNE, aux côtés de cinq fédérations (FSU, CFDT, UNSA, CGT et FO) : **seules ces six organisations sont représentatives** pour chaque catégorie de personnels de l'Éducation nationale.

PUISSANT : avec **16 commissaires paritaires nationaux** toute l'année à votre service sur Paris, et près de **300 commissaires paritaires académiques** siégeant pour tous les corps dans toutes les académies, **le SNALC est le 2^{ème} syndicat de l'enseignement secondaire** (dont PRAG et PRCE) en voix et en sièges.

INDÉPENDANT : le SNALC est le seul syndicat représentatif dont la confédération ne perçoit **aucune subvention d'État**. Il estime que les moyens humains (décharges syndicales - décret 82-447 du 28 mai 1982) suffisent pour défendre les personnels et proposer des projets pour l'École. **Le SNALC demande l'interdiction de toute subvention publique aux organisations syndicales.**

TRAVAILLEUR : le SNALC est le seul syndicat à proposer à budget constant des projets novateurs et aboutis pour l'École (École des Fondamentaux), le Collège (Collège modulaire), le Lycée (Lycée de tous les savoirs) et de la maternelle à l'université : (Permettre à tous de réussir) à télécharger sur www.snalc.fr

HONNÊTE ET TRANSPARENT : les comptes du SNALC, élaborés par un cabinet d'expertise indépendant, sont publiés dès leur approbation par les Commissaires aux comptes qui les examinent : <http://www.journal-officiel.gouv.fr/comptes-syndicats/> (taper SNALC dans la case « titre de l'organisation »).

Je joins un règlement d'un montant total de : (voir au verso) par chèque à l'ordre du SNALC.

€

Date et Signature (indispensables) :

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE

LE SYNDICAT LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Calculs au verso

(ses tarifs n'augmentent pas en 2018/2019 pour la huitième année consécutive)

Le **SNALC vous offre** l'Assistance et la Protection Juridiques pénales (agressions, diffamation, harcèlement, ...) de la GMF **pour une économie nette d'impôts de 35 à 40 euros incluse dans votre adhésion**, une aide à la mobilité professionnelle « MOBI-SNALC » là où l'Éducation nationale ne propose rien, et de nombreuses réductions auprès de nos partenaires (voyages, culture ...) : bouton « Avantages SNALC » sur www.snalc.fr

PROFESSEURS AGRÉGÉS (dont PRAG), CERTIFIÉS/BIADM (dont PRCE) et CHAIRES SUP (Gestions NATIONALE et ACADÉMIQUE de votre carrière)

Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)	Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)
AGRÉGÉS Classe Normale			CERTIFIÉS/BIADM Classe Normale		
1	70 €	Zéro euro !	1	70 €	Zéro euro !
2	110 €	2,40	2	100 €	Zéro euro !
3	150 €	16	3	130 €	9,20
4	190 €	29,60	4	160 €	19,40
5	200 €	33	5	170 €	22,80
6	210 €	36,40	6	180 €	26,20
7	220 €	39,80	7	190 €	29,60
8	230 €	43,20	8	200 €	33
9	235 €	44,90	9	210 €	36,40
10	245 €	48,30	10	220 €	39,80
11	250 €	50	11	230 €	43,20
CHAIRES SUP et AGRÉGÉS Hors Classe ts chevr.			CERTIFIÉS Hors Classe et Classe Exceptionnelle		
Tous échelons	265 €	55,10	Tous échelons	245 €	48,30

SITUATIONS PARTICULIÈRES :

Disponibilité, Congé parental : **60 €**
STAGIAIRES ESPE : **70 €**

Retraités cotisations 60 et 90 € : **même tarif**

Retraités (cert/biadm/agr/ch.sup) : **125 €**
CLM, CLD : **125 €**

RÉDUCTIONS :

Mi-temps **-40%** / Autres temps partiels et congés formation **-20%**

Couples Adhérents **-25%** chacun

Suppléments : DOM-COM (salaires majorés) : **+35 €**

AUTRES CORPS à gestion essentiellement déconcentrée (« moins coûteuse »)

CATÉGORIE (tous grades et échelons)	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)
PLP, P.EPS, CE.EPS, CPE, PEGC, PROFESSEURS DES ÉCOLES	90 €	30,60 €* - 35 € (GMF) « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, IA-IPR / IEN, ATER, UNIVERSITAIRES		
PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et SANTÉ		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (ADJAENES)	60 €	Idem !
CONTRACTUELS, CONTRATS LOCAUX ÉTRANGER, MAÎTRES AUXILIAIRES		
ASSISTANTS D'ÉDUCATION, AVS(I), AESH, CONTRACTUELS ADMINISTRATIFS	30 €	*Crédit d'impôts : vous déduisez 66% du montant de votre cotisation de vos impôts ou êtes crédités de ces 66% si vous n'êtes pas imposable.